

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p><b>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</b></p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <p>Canton de Domont</p> <hr/> <p><b><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u></b> <b><u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></b></p>	<p>Délibération n°: 038-2026</p> <p>Du : 21 avril 2026</p> <p>Nombre de Conseillers :  en exercices : 11  présents : 8  pouvoir : 3  votants : 11</p> <p>Date de la convocation : 15 avril 2026</p>
--	---

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un avril, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Didier Dagonet, Maire,  
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire  
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,  
Mesdames Béatrice Brun, Morgane Auger, Conseillères municipales,  
Messieurs Patrice Glandières, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers municipaux.

**ETAIT ABSENTE AYANT DONNEE POUVOIR :**

Monsieur Bernard Gourdy, Conseiller municipal, donne pouvoir à Monsieur Didier Dagonet,  
Madame Sophie Papon, Conseillère municipale, donne pouvoir à Monsieur Thierry Vincent,  
Madame Malvina Boquet, Conseillère municipale, donne pouvoir à Madame Isabelle Oger,

**ETAIT ABSENT EXCUSE :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Thierry Vincent, Adjoint au Maire,

**ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :**

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

**OBJET : Attribution des subventions aux Associations au titre de l'année 2026**

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu**, la délibération n°035-2026 du 21 avril 2026 adoptant le Budget Primitif 2026,

**Considérant**, que la commune de Béthemont-la-Forêt apporte un soutien financier en direction des associations dans les secteurs aussi divers que l'action sociale, la jeunesse, l'environnement, le patrimoine, la culture et le sport,

**Après avoir entendu**, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Considérant**, l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Monsieur Thierry Vincent ne prend pas part au vote pour la subvention du Comité des Fêtes de Béthemont-la-Forêt,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

**Approuve,** le tableau des subventions aux associations pour l'année 2026 comme suit :

Association	Montant	Imputation de la dépense
Union départementale des Sapeurs-Pompiers	150.00 €	65748
Comité des fêtes de Béthemont-la-Forêt	3 000,00 €	65748
Association les Chemins de la Musique	200.00 €	65748
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA)	150.00 €	65748
Union des Maires du Val d'Oise	200.00 €	6281
AMF	77.00 €	6281
AMIF	40.30 €	6281
I.F.A.C	50.00 €	6281
Mission Locale	186.86 €	6281

**Autorise,** Monsieur le Maire à réaliser les mandats correspondant à cette délibération,

**Dit,** que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65, article 65748 et 6281 du budget 2026,

**Dit,** que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 21 avril 2026

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

